

Avis aux institutrices

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 14

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVIS

Les maîtres qui désireraient du matériel de gymnastique peuvent s'adresser au Dépôt scolaire, Section A.

Le Dépôt livre encore des tableaux d'histoire sainte (207) pour le prix de 18 francs.

Avis aux institutrices

Une retraite destinée spécialement aux institutrices sera donnée prochainement à la Villa Miséricorde. Elle commencera le lundi, 25 juillet, à 5 heures, pour se terminer le vendredi 29.

Les retraitantes trouveront, à la Villa Miséricorde, chambre et pension pour le prix global de 20 fr.

S'adresser avant le 20 juillet, à la Révérende Mère Supérieure, Villa Miséricorde, Fribourg.

Les institutrices qui n'auraient pas congé à cette époque sont priées de demander une autorisation à l'Inspecteur de l'arrondissement.

La Commission des retraites.

Ne dire que ce qu'il faut, voilà le tact; le dire comme il faut, voilà l'esprit; le dire quand il faut, voilà le jugement.

Publier un service qu'on rend, c'est d'un acte méritoire faire une vulgaire marchandise.

Et l'éducation? Quel en est le triomphe? Est-ce de faire des machines? Non pas. C'est de faire des êtres auxquels se communique un certain *esprit* et qui, à leur tour, aient de l'initiative et une forme propre. Sans cela on dresse, on n'éduque pas. On s'en tient à la lettre morte. La transmission toute littérale d'une formule laisse inerte celui qui la reçoit, comme est inerte celui qui la transmet. Mais pour communiquer l'esprit, il faut agir soi-même comme il convient à un esprit, et il faut s'adresser à un esprit; alors on y suscite le mouvement, la vie et la pensée, on fait que lui-même agit d'une manière propre et personnelle. Et c'est pourquoi l'éducation est une si grande et si noble chose, si difficile aussi : elle contribue à *faire des hommes*.

(OLLÉ-LAPRUNE.)